

PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le classement en forêt de protection du massif forestier situé sur le territoire des communes de Saint-Germain-en-Laye et du Mesnil-le-Roi.

Durée de l'enquête : 31 jours, du **jeudi 3 mai 2018 au samedi 2 juin 2018 à 12h00**.

Sur décision motivée de la commission d'enquête, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.

La commission d'enquête est ainsi constituée :

Président : **M. Denis UGUEN, Directeur d'exploitation, en retraite,**
Membres titulaires : **Mme Valérie BERNARD, Ingénieur consultant,**
M. Joël EYMARD, Ingénieur en chef - Aéroports de Paris, en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Lieux de l'enquête : le public pourra prendre connaissance du dossier et inscrire ses observations, sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de **Saint-Germain-en-Laye** (centre administratif) et du **Mesnil-le-Roi**, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le public pourra adresser ses observations et propositions, par courrier au président de la commission d'enquête, domicilié pour cette enquête à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, centre administratif, 86-88, rue Léon Desoyer – BP 10101 – 78101 ST GERMAIN-EN-LAYE Cedex désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également inscrire ses observations et propositions, du **jeudi 3 mai 2018 à 9H00 au samedi 2 juin 2018 à 12h00** sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<http://protection-massif-forestier-st-germain-en-laye-mesnil-le-roi.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions pourront aussi être transmises à l'adresse électronique suivante :

protection-massif-forestier-st-germain-en-laye-mesnil-le-roi@enquetepublique.net

Un membre de la commission recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent lors aux jours et heures suivants :

Hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye
Centre administratif
86-88 rue Léon Desoyer
ST GERMAIN-EN-LAYE

- **Jeudi 3 mai 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 16 mai 2018 de 14h30 à 17h30**
- **Lundi 28 mai 2018 de 13h00 à 16h00**
- **Samedi 2 juin 2018 de 9h00 à 12h00**

Hôtel de ville du Mesnil-le-Roi
1 rue du Général Leclerc
LE-MESNIL-LE-ROI

- **Mercredi 9 mai 2018 de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00**

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être obtenues auprès des services de la direction départementale des territoires :

Mme MICHARD - myriam.michard@yvelines.gouv.fr
M. PONET - jacques.ponet@yvelines.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques et auprès des mairies de Saint-Germain-en-Laye et du Mesnil-le-Roi, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

A l'issue de la procédure, la décision de classement en forêt de protection pourra être prise par décret en conseil d'État.